

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 07 FEVRIER 2020**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	22
absents ayant donné pouvoir ou procuration	4
Absents	12
Votants	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

31 janvier 2020

Date d'affichage

12 février 2020

L'an deux mille vingt, le sept février à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis CESARI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Louis CESARI, Xavier LUCIANI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Jean Pierre ANTONELLI, Jacques BARTOLI, Dominique FRATICELLI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Marie Laure BARTOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Raymond POCAI.

Suppléés :

Absents ayant donné pouvoir : Marie Josée SANTONI à André ROCCHI, Marie Luce MICAELLI à Agnulina ANDREANI, Jean Noël PROFIZI à Ange PIERI, Marlène GIUDICELLI à Raymond POCAI.

Absents : Claire ROMANI, Antoine OTTAVI, Marie Madeleine GUIDICELLI POLETTI, Pascale SIMONI, Don-Marc ALBERTINI, François BENEDETTI, Marie Antoinette FILIPPI, Stéphane FRANCOVICH, Jean Baptiste PAOLI, Gilles PLANELLES, Marie Paule TORRE, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie-Toussainte SISTI-BALARD.

**Délibération n°0620 Objet: Modification du plan de financement salle de spectacles (annule et remplace délibération n° 4417 du 22 septembre 2017).**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé d'intégrer aux compétences communautaires **la construction et gestion d'une salle de spectacles** lors de sa séance du 30 octobre 2015.

Dans ce cadre et en s'appuyant sur les travaux de la commission culture et sur le schéma directeur culturel réalisé par le département d'études du centru culturale Voce, une mission d'A.M.O. ayant pour objet de fournir les données sur la faisabilité technique et financière de la réalisation du projet a été lancée.

Les délibérations successives en date du 19 février 2016, du 18 mai 2016, puis du 25 novembre 2016 ont permis d'arrêter l'emplacement de la structure et de déposer les demandes de financement auprès de la CTC, ainsi qu'auprès de l'Etat au titre du P.E.I.

Cette demande n'a pas pu faire l'objet de financement par ce programme.

Il convient de modifier le plan de financement pour aboutir à la réalisation du projet.

Le coût de l'opération est estimé à **5 810 849.00 €HT**

Le plan de financement pour cette opération sera le suivant:

- 70 % CDC répartis comme suit :
  - Fond de territorialisation (CDC) 53.7 % soit 3 122 594.30€
  - Direction culture (CDC) 16.3% soit ..... 945 000€
- 10% DETR soit.....581 084.90 €
- 20 % Communauté de Communes soit..... 1 162 169.80 €

Le Conseil Communautaire,

à l'unanimité de ses membres,

-Adopte le plan de financement;

-Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire;

-Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Louis CESARI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président